

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-084**

Date de la convocation : 10/10/2024

Membres en exercice : 23

Membres présents : 16

Membres votants : 17

Le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLOT, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Pierre POTRON, Jean-Pol RICHELET, Vincent THIERION et Benoît SINGLIT.

Représenté : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE : AUTORISATION DE REMBOURSEMENT
DE TICKETS UNITAIRES POUR L'UTILISATION DE LA LIGNE REGULIERE D'AUTOCAR VOUZIERES –
REIMS**

Vu la délibération n° DC2022-57 du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau Communautaire pour examiner et attribuer toute subvention non encadrée par un dispositif spécifique ;

Considérant que la Région Grand Est a mis en place une ligne régulière d'autocar Vouziers (Machault) Reims depuis le 1^{er} septembre 2023, qui est dorénavant pérenne ;

Considérant que cette action est inscrite dans le cadre du PTRTE qui a permis d'initier la réflexion et ensuite sa mise en œuvre ;

Considérant que la Communauté de communes s'engage auprès de la Région à promouvoir la ligne, à mettre en place des outils permettant d'atteindre les points de ramassage (Vouziers et Machault) ;

Considérant que la communauté de communes a proposé à différentes associations « à vocation sociale » de les accompagner en leur mettant à disposition des tickets de bus à utiliser pour « former » des futurs utilisateurs de cette ligne ;

.../...

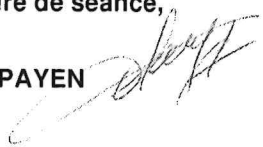
Considérant que les associations FJEPCS La Passerelle et Mission Locale Sud Ardennes sont volontaires pour expérimenter une action pédagogique de mobilité auprès de leur public, par l'utilisation de la ligne régulière d'autocar Vouziers Reims dans l'objectif de gagner en autonomie dans les déplacements pour donner de nouvelles perspectives : accès à la formation, à l'emploi, aux soins mais aussi aux loisirs ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le remboursement de 100 tickets unitaires maximum, sur la base de justificatifs, à l'association FJEPCS La Passerelle et Mission Locale Sud Ardennes pour une durée maximale de 6 mois
- De DELEGUER au Président l'approbation d'une convention à signer avec chaque association signataire.
- DE SIGNER tous les actes à intervenir

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoit SINGLIT